

Habiter après 65 ans ?

Trois repères pour faciliter la lecture des programmes des partis

Dans le cadre des **élections 2019** et au départ de trois dossiers logement actuellement traités par nos gouvernements, **les aînés du MOC de Liège-Huy-Waremme** se sont intéressés aux **conditions d'habitat des personnes de 65 ans et +**

Le constat est clair, **nous vivons de plus en plus longtemps !** Ce faisant, les situations de **perte d'autonomie** associées au vieillissement augmentent et doivent être compensées par un **habitat adapté !**

Ensemble, les aînés du MOC ont porté un regard critique sur cette situation.

Les aînés du MOC espèrent des prochains gouvernements :



Des **solutions multiples** à combiner selon les besoins et les envies des aînés...



Des aides de **qualité, en quantité et accessibles financièrement**...



Une **mutualisation** des aides... et des coûts !



Habiter après 65 ans ?

Découvrez ces trois repères en détails !



Des solutions multiples à combiner selon vos besoins & envies...

Il existe différentes possibilités d'aides à l'habitat pour les aînés qui vont :

- De l'aménagement de son domicile (p.ex., installation de matériels adaptés et aides humaines),
- A l'emménagement dans une forme innovante de domicile (p. ex., habitat groupé, résidence-service),
- Ou encore à l'hébergement dans une structure spécialisée (p. ex., MR, MRS, centre de jour).

Il est important d'intégrer ces solutions multiples dans une formule qui vous corresponde en fonction de vos besoins, envies et moyens financiers.



Des aides de qualité, en quantité et accessibles financièrement...

En matière d'aides à l'habitat des 65 ans et +, une attention particulière est à porter sur :

- Le contenu des aides : Sont-elles de qualité ?
- L'accessibilité des aides : Ai-je un panel de choix suffisant ?
- La formation et la reconnaissance des professionnels de l'aide : Par qui et comment l'aide est-elle donnée ? Dans de bonnes conditions pour le soigné et le soignant ?
- Le coût des aides : Puis-je me les payer ?

Il est important de veiller à ce que les gouvernements donnent les moyens d'assurer l'offre, la demande et les coûts liés à l'accompagnement et au bien-être des seniors.



Vers une mutualisation des aides... et des coûts !

C'est la base de la solidarité ! En mutualisant « demandes et ressources », on favorise l'accès aux aides à tou.te.s et on en diminue les coûts pour chacun.

Voici quelques exemples de mutualisation des aides... et des coûts :

- Encourager la location (et moins l'achat) de matériels spécialisés et la revente en 2ème main.
- Penser les logements de façon modulable et adaptable aux différentes étapes de la vie (p. ex., naissance, famille, pension).
- Favoriser les transitions douces et anticipées d'un lieu de vie vers un autre sans déracinement (p. ex., au sien d'un même quartier, immeuble ou habitat collectif).



Rejoindre les aînés du MOC et renseignements : goldoni@mocliege.org